

Avis Financier - Erratum AMUNDI PROTECT 24 MOIS

Vous êtes porteurs du Fonds Commun de Placement **AMUNDI PROTECT 24 MOIS (FR0007011416)** géré par la société de gestion Amundi Asset Management.

L'objectif de gestion de votre fonds est de protéger quotidiennement, pour chaque période de 24 mois, le capital à hauteur de 95% de la plus haute valeur liquidative établie, durant la période de protection en cours (Contrairement à ce qui était mentionné dans la 1^{ère} version de cet avis publié en avril 2020, le capital est protégé à hauteur de 95% dans votre fonds, AMUNDI PROTECT 24 MOIS et non de 98%).

Cette garantie est assurée via une gestion flexible de type « assurance de portefeuille » qui repose sur deux types d'actifs: d'une part un actif dynamique moteur de performance, exposé (au travers d'OPC ou en direct) aux marchés des actions, obligataire, monétaire et des devises, et d'autre part un actif de type monétaire et/ou obligataire.

Suite à la dégradation des conditions de marché, la part de l'actif dynamique a été supprimée. Votre fonds est désormais monétarisé ce qui signifie qu'il délivre une performance liée au marché monétaire et/ou obligataire, et qu'il ne pourra plus se réexposer aux actifs dynamiques et profiter le cas échéant aux éventuels rebonds de ces actifs jusqu'à la fin de la période de protection en cours.

Dans ces circonstances, il a été décidé de fermer temporairement les souscriptions sur le fonds AMUNDI PROTECT 24 MOIS à compter du 04 mai 2020 et ce jusqu'au 31 décembre 2020. Le prospectus a été mis à jour en conséquence.

Ce changement n'implique aucune démarche spécifique de votre part.

Votre conseiller habituel se tient à votre disposition pour tout complément d'information.